

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2020 A 20H00

Date de convocation : 2 janvier 2020

Date d'affichage : 2 janvier 2020

Nombre de conseillers : en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt, le sept janvier à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DESHAYES.

Etaient présents : Jean-Pierre DESHAYES ; Maire, Jean-Paul PERRIER, Florence GELOIN, Denis TALIGOT ; Adjoints, Franck BRYON, Guillaume LALOE, David GILBERT, Delphine MARTIN, Loic CARRE, Pierrick BARON, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Conseillers.

Etait absent : Yvan ROGER

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

M. Pierrick BARON est arrivé à 20h05.

Mme Christèle HARDY est arrivée à 20h10.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 3 décembre 2019.

Finances

1/Orientations budgétaires

2/Demande de subvention du RPI Luitré Dompierre La Selle

3/Acquisition foncière de la parcelle B n°330

4/Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Marchés Publics

5/Marché Salle des fêtes Lancelot

6/Marché restauration des charpentes et des couvertures de l'Eglise Saint Jean-Baptiste

Administration / Commune

7/Défense extérieure contre l'incendie

8/Tableau des effectifs 2020

9/Renfort de personnel pour le service espaces verts

10/Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants

Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : NEANT
- Ajout de points à l'ordre de jour : NEANT

- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2019.
Le compte-rendu est **adopté à l'unanimité des présents**.

FINANCES

1/ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour la prévision des dépenses budgétaires 2020 :

- Remplacement du tableau de commande des cloches : 2 587.20 € TTC
- Pompe de la fontaine : 1 329.60 € TTC
- Expertise et changement de l'embrayage de la tondeuse Grillo : 2 657.28 € TTC
- Stores Archives : 197.06 € TTC
- Etagères Archives : 647.28 € TTC
- Candelabre à changer à la résidence Bellevue
- Ripame fonctionnement et investissement
- Renfort services techniques par le biais des missions temporaires du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2020
- Chauffage de la sacristie et remplacement de spots de l'église Saint Jean Baptiste
- Réserve à incendie
- Fonctionnement et investissement pour des travaux de voirie
- Promotion de la commune par le biais du vidéo dans le cadre de la valorisation du patrimoine
- Vaisselle de la salle des fêtes
- Souffleuse pour le service technique dans le cadre des travaux d'espaces verts
- Ligne Haute tension du cimetière n°2

2/DEMANDE DE SUBVENTION DU RPI LUITRE DOMPIERRE LA SELLE

Le RPI Luitré-Dompierre sollicite une subvention pour une sortie de 2 jours pour les élèves de CE2.

Le Conseil municipal doit délibérer sur cette demande car elle ne rentre pas dans le cadre de la délibération existante n°118/2019 du 19 novembre 2019.

Ce sujet est reporté au prochain conseil municipal.

3/ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE B N°330

Madame DI PAOLO, née PRIOUL Martine, fille de M et Mme PRIOUL, décédés, a contacté la mairie par mail le 30 décembre dernier pour la parcelle B n°330.

En effet, l'indivision PRIOUL souhaiterait vendre ce terrain et sollicite la commune pour un éventuel achat.

Monsieur le Maire interroge le Conseil municipal pour avis en sachant que la commune possède un droit de préemption sur toutes les transactions concernant les biens situés à l'intérieur de l'agglomération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** dans un premier temps, de consulter les Domaines afin d'obtenir une estimation.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

4/DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

- *Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V)*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2019 : 1 436 752.25 € (hors restes à réaliser)

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » : 50 000 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 20 : 25 500 € x 0.25 = 6 375 €

Chapitre 21 : 740 064.25 € x 0.25 = 185 016.06 €

Chapitre 23 : 507 000 € x 0.25 = 126 750 €

Chapitre 020 : 100 000 € x 0.25 = 25 000 €

Chapitre 040 : 14 188 € x 0.25 = 3 547 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter les propositions de M. Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

MARCHES PUBLICS

5/MARCHE SALLE DES FETES LANCELOT

Monsieur Le Maire a rappelé au Conseil Municipal les réserves en cours.

Ces dernières doivent être réalisées avant le 12 Janvier 2019.

6/MARCHE RESTAURATION DES CHARPENTES ET DES COUVERTURES DE L'EGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que M PACAULT, maître d'œuvre du marché restauration des charpentes et des couvertures de l'église, ne donne plus signe de vie depuis la réception du marché en septembre 2019.

Le dossier administratif est loin d'être soldé et les entreprises se trouvent lésées par cette situation.

ADMINISTRATION/COMMUNE

7/DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L2225-1 et suivants et les articles R2225-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-23672 du 5 Juillet 2018 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie d'Ille et Vilaine (RDDECI 35),

Considérant que le Maire assure la défense extérieure contre l'incendie,

Considérant la nécessité de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du Maire,

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine relatives aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune de La Selle-en-Luitré,

Le Conseil Municipal, dans sa séance de ce jour, suite à la présentation faite par Monsieur. le Maire de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune, autorise, à l'unanimité, Monsieur. Le Maire à :

- **REDIGER** l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie qui listera des points d'eau incendie (P.E.I.) relevant du pouvoir de police spéciale DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie). Toute création d'un nouveau point d'eau incendie public ou privé fera l'objet d'une information au SDIS. Les cas de carence programmée de tout ou partie de la DECI (lavages de réservoirs de châteaux d'eau, travaux sur les réseaux ...) feront l'objet d'un signalement au SDIS de l'Ille et Vilaine.
- **S'ASSURER** que chaque Point d'Eau Incendie (P.E.I.) sous pression possède un débit ou volume adapté selon le risque (courant faible ou courant ordinaire),
- **REALISER** tous les 3 ans les contrôles fonctionnels et les mesures du débit/pression des P.E.I. sous pression (poteaux et bouches incendie), publics et privés,
- **METTRE EN PLACE** des conventions avec les propriétaires de P.E.I. privés.

8/TABLEAU DES EFFECTIFS 2020

Monsieur Le Maire propose de nommer la secrétaire de Mairie dans le cadre de son ancienneté, au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe à compter du 26 janvier 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette nomination.

Dans le cadre de la suppression du grade de Rédacteur, l'avis du Comité technique du CDG35 doit être sollicité préalablement. Ce dernier se réunit le 10 février 2020.

Lors d'un prochain conseil municipal au mois de février 2020, nous validerons la mise à jour du tableau des effectifs.

9/RENFORT DE PERSONNEL POUR LE SERVICE ESPACES VERTS

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour connaître son positionnement concernant un éventuel renfort au niveau des espaces verts.

La collectivité dispose d'un quota gratuit de 25h dans le cadre des missions temporaires du CDG35.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** à Monsieur Le Maire d'inscrire une ligne budgétaire pour obtenir le service d'un agent technique des missions temporaires du CDG35, du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2020.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

10/RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS (RIPAME)

Par délibération n°144/2019, Monsieur le Maire était chargé d'estimer le coût des travaux à réaliser au premier étage de la mairie dans le cadre du RIPAME.

L'estimation a été réalisée, il faudrait prévoir un enveloppe financière d'environ 110 000 € TTC (Travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** à Monsieur Le Maire d'inscrire cet investissement au Budget 2020 sous réserve d'obtenir les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Projet RIPAME.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Maîtrise d'œuvre cimetièrè : La phase esquisse est achevée, un ordre de service n°2 a été émis le 11 décembre 2019 pour la phase Avant-Projet Sommaire (APS). Cette dernière sera soumise au Conseil Municipal du 21 janvier 2020.

FOUGÈRES
AGGLOMÉRATION

Rappel
Invitation

voeux
20
20

Le président
& les conseillers communautaires
ont le plaisir de vous convier

à la **cérémonie**
des voeux

de Fougères Agglomération

Lundi 13 janvier 2020

18h30 à L'Espace Aumaillerie
Parc d'activités de l'Aumaillerie, 1 rue Louis Lumière,
35133 La Selle-en-Luitré

La soirée se poursuivra autour d'un cocktail

Fougères Agglomération - 02 99 94 50 34 - accueil@fougères-agglo.bzh

REGISTRE DES SIGNATURES

2019/2020

70	16/12/19	Marchés Publics	Contrat de maintenance Missenard à compter du 01/01/20
71	17/12/19	Finances	Devis Missenard remplacement sonde de soufflage – 206€ TTC
72	21/12/19	Finances	Devis Rossignol – pompe fontaine – 1329,60 € TTC
73	23/12/19	Finances	Devis PRO Solair - store enrouleur pour salle archive – 197,06 € TTC
74	23/12/19	Finances	Consultation fournitures d'entretien 2020
75	30/12/19	Finances	Devis Espace Emeraude VITRE – diagnostic et embrayage tondeuse- 2657,28 € TTC
76	03/01/20	Finances	Consultation fournitures papier A4 80g
77	06/01/20	Finances	Devis Cosoluce – téléformation budgétaire- 330 € TTC

La séance s'est levée à 23H00

JP DESHAYES

JP PERRIER

F GELOIN

D TALIGOT

D MARTIN

D GILBERT

F BRYON

G LALOE

Y ROGER

L CARRE

C HARDY

P BARON

I JEHAN